

La lettre du

stéphanois

n°2



18 MAI 2020

LETTRE SPÉCIALE DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

Éducation

25 mai : réouverture des écoles pour les GS, CP et CM2



Afin de garantir une mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles du protocole sanitaire de l'État, la Ville a décidé de reporter la réouverture des écoles le 25 mai au lieu du 12 mai. Le maire, Joachim Moyse, a jugé que ce délai était nécessaire « pour répondre aux préoccupations des parents, nous assurer que nous disposons du matériel nécessaire et que nos agents seront bien formés pour assurer la mise en œuvre du protocole ». Les centres de loisirs du mercredi rouvriront le 27 mai pour les enfants scolarisés. Dans un premier temps, seuls les enfants de grande section (GS), de CP et de CM2 sont concernés. Une attestation est téléchargeable sur le site de la Ville, afin de permettre aux parents de maintenir leurs droits au chômage partiel pour garde d'enfant jusqu'au 25 mai. ■



L'ÉDITO

La procédure de déconfinement est enclenchée depuis le 11 mai.

Le virus circule toujours mais, grâce aux efforts de chacun, les malades sont moins nombreux et nos hôpitaux ont été désengorgés.

Il s'agit maintenant d'adopter la plus grande vigilance pour éviter une seconde vague de la pandémie. Les gestes barrières, les distanciations physiques, le port de masque, le dépistage en cas de doute de contamination sont autant d'attitudes à adopter dans la période à venir.

La Ville rouvre progressivement l'ensemble de ses services et ses écoles. Parce qu'il ne faut prendre aucun risque avec la santé des enfants, de leurs parents, des habitants et des agents municipaux, j'ai voulu prendre le temps de définir les meilleures conditions sanitaires pour cette reprise.

Ensemble, nous allons faire face et reconstruire une vie communale solidaire et dynamique pour toutes et tous.

Joachim Moyse

Maire,
conseiller régional,
vice-président de la
Métropole Rouen Normandie

Masques

Quatre distributions organisées par la Ville



La Ville garantit la distribution d'un masque lavable et réutilisable par habitant-e d'ici le 27 mai. Une première distribution de la dotation Métropole a eu lieu mardi 12 mai, les prochaines se dérouleront dans les bureaux de vote mardi 19 et mercredi 27 mai, à partir de 10h et jusqu'à épuisement des stocks. Pour les personnes ne pouvant se rendre disponibles sur ces créneaux, une distribution aura lieu en mairie samedi 23 mai de 10h à 12h. Il est possible de retirer un masque pour chaque membre du foyer contre présentation d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone...) et de la composition de famille (livret de famille, avis d'imposition). Une personne de confiance peut récupérer votre/vos masque(s) en présentant tous les justificatifs concernant les membres de votre foyer. ■



Centre Jean-Prévost : confection de masques et collecte de dons

Gratuit et ouvert à tous, un atelier de confection de masques en tissu est proposé chaque jeudi au centre socioculturel Jean-Prévost. Des machines à coudre sont à votre disposition. Il est préférable d'apporter du tissu et des élastiques si vous en avez. Le centre collecte également les dons au profit des associations caritatives de la ville : denrées alimentaires, produits de première nécessité, matériel ludique et éducatif (livres, papeterie, équipements numériques...).

✚ PROCHAIN RENDEZ-VOUS JEUDI 28 MAI, DE 10 H À 12 H ET DE 14 H À 17 H. TÉL. : 02.32.95.83.66.

Points de retrait

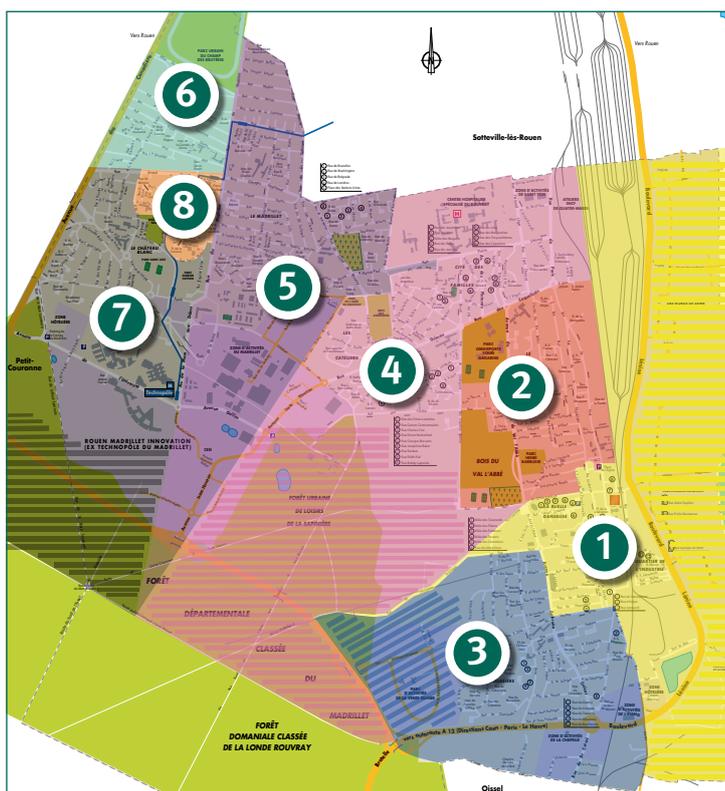
Distribution de proximité pour les habitants

Chaque habitant-e doit se rendre dans son bureau de vote habituel pour retirer les masques de son foyer. Il en existe huit : Hôtel de ville (1) | École Ferry/Jaurès (2) | École André-Ampère (3) | École Paul-Langevin (4) | École Joliot-Curie (5) | École Victor-Duruy (6) | École Jean-Macé (7) | École Henri-Wallon (8).

Les personnes votant à Ambroise-Croizat doivent se rendre à la mairie.

Les personnes à mobilité réduite, vulnérables ou malades peuvent appeler au 02.32.95.83.83, un portage à domicile leur sera proposé. ■

✚ LA LISTE DES RUES PAR SECTEUR D'HABITATION SONT À RETROUVER SUR SAINTETIENNEDUROUVRAY.FR



Accueils municipaux : la prise de rendez-vous est souhaitée



Les accueils de l'hôtel de ville, de la maison du citoyen, de l'état civil ont rouvert depuis jeudi 14 mai, selon les horaires habituels. Il est demandé aux usagers de prendre rendez-vous et de se présenter seul aux différents accueils. Cela afin de protéger les habitants comme les agents municipaux et de limiter au maximum les risques de contamination. Lors de toute venue, il est souhaitable d'apporter son propre stylo et le port du masque est recommandé. Tous les documents peuvent être déposés directement dans les boîtes aux lettres de la mairie (à l'entrée du parking, à droite de l'hôtel de ville) et pour les habitants du plateau du Madrillet, à la maison du projet, place Jean-Prévoist. ■

- HÔTEL DE VILLE : 02.32.95.83.83. DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 17 H 30, SAMEDI DE 9 H À 12 H.
- MAISON DU CITOYEN : 02.32.95.83.60. LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 8 H 30 À 12 H 30 ET DE 13 H 30 À 17 H 15, MERCREDI DE 8 H 30 À 12 H 30, SAMEDI DE 9 H À 12 H.
- CCAS : 02.32.95.93.30. DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 17 H 30.
- GUICHET SENIORS : 02.32.95.83.94. DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 17 H 30.

Éducation

Inscriptions scolaires

Afin de limiter les déplacements, les démarches d'inscriptions scolaires en ligne sont privilégiées. Cette année, exceptionnellement, les enfants entrant au CP ont été réinscrits automatiquement. L'instruction étant obligatoire désormais à partir de 3 ans, il convient d'inscrire les enfants de cet âge en petite section de maternelle. La démarche vaut également pour les enfants des nouveaux arrivants dans la commune et pour les familles ayant déménagé au sein de la Ville. Dans un second temps, un rendez-vous devra être pris avec la direction de l'enfant. ■

- LE FORMULAIRE EST ACCESSIBLE EN LIGNE SUR SAINTTIENNEUROUVRAY.FR OU PAR MAIL (AFFAIRESCOLAIRES@SER76.COM) OU PAR TÉLÉPHONE (02.32.95.83.83 LES JEUDIS MATIN DE 9 H À 12 H).



Retour des marchés pour l'alimentaire

Le marché de la place de la Fraternité a rouvert mercredi 13 mai et celui de la place de l'Église dimanche 17 mai pour les seuls commerces alimentaires. Dès six heures du matin, les agents de la tranquillité publique veillent au respect des consignes sanitaires : désinfection des mains à la solution hydro-alcoolique, espacement entre les stands, sens de circulation avec une entrée et une sortie. « Ça fait du bien de sortir mais en prenant toutes les précautions nécessaires », assure une cliente du marché de la place de la Fraternité.



8 mai : une commémoration « pour redonner du sens »

Malgré la situation sanitaire, le maire Joachim Moysse a tenu à commémorer la victoire du 8 mai 1945 sur le nazisme. Accompagné du député de Seine-Maritime, Hubert Wulfranc, et des représentants des anciens combattants, l' élu a déposé une gerbe au pied du monument aux morts de la ville. Une cérémonie voulue « pour redonner du sens aux actions du présent » pendant laquelle le maire a salué « l'élan de solidarité initié depuis le début du confinement par les Stéphanaïses et les Stéphanaïses ». ■

En bref

REMBOURSEMENT

Unicité

Un dédommagement « COVID-19 » va être mis en place pour les usagers privés de leurs activités depuis mi-mars. Il sera équivalent à un tiers de la contribution annuelle (sans exclus la restauration scolaire, les centres du mercredi et des centres de vacances, prestations facturées à l'unité).

INSCRIPTIONS

Fleurir la ville

Tous les ans, le concours Fleurir la Ville récompense les jardiniers amateurs participant eux aussi à l'embellissement de la ville. Cette année, les inscriptions au concours sont accessibles en ligne, en remplissant un formulaire sur saintetiennedurouvray.fr. Une urne est à disposition dans les accueils municipaux ouverts au public.

DÉPLACEMENTS

100 km à vol d'oiseau



Depuis le 11 mai, seuls les déplacements de plus de 100 km « à vol d'oiseau » autour du domicile nécessitent une attestation. Le site géoportail (geoportail.gouv.fr) permet de calculer le périmètre des 100 km. Les Stéphanois-es peuvent se déplacer jusqu'au Havre, Dieppe, Abbeville, Beauvais, Nanterre, Dreux, Évreux ainsi que sur la portion du littoral allant de Ouistreham à la baie de Somme.

ANIMATIONS

Aire de fête : partie remise... en 2021



L'édition 2020 d'Aire de fête est annulée. Le groupe Les Fatals Picards, qui était la « tête d'affiche », est reporté en 2021. Les Fatals Picards étaient programmés pour la seconde fois à Saint-Étienne-du-Rouvray.

PERMANENCES

Le maire au téléphone

Les permanences de Joachim Moysse se poursuivent, par téléphone. Pour échanger avec le maire, il suffit de prendre rendez-vous au 02.32.95.83.83.

➕ Prochaine permanence, mardi 26 mai.

TRANSPORTS EN COMMUN

Port du masque obligatoire

Depuis le 11 mai, ne pas se protéger le visage avec un masque dans les transports en commun est passible d'une amende. Bus, trams, métro, trains... les passagers doivent également respecter les règles de distanciation physique et n'occuper qu'un siège sur deux.

DÉCHETS

Collectes décalées

Jeudi 21 mai étant férié, la collecte des déchets est décalée d'une journée. Celle des ordures ménagères aura lieu vendredi 22 et celle des déchets végétaux samedi 23 mai.

INFORMATION

Le Stéphanois et Stéphanois Junior de retour en version papier

Surveillez vos boîtes aux lettres ! La prochaine édition papier du *Stéphanois* (numéro 272, juin 2020) sera distribuée à partir du 11 juin. Le numéro d'été de votre journal d'informations est prévu le 2 juillet. *Le Stéphanois Junior* sera quant à lui disponible pendant l'été dans les accueils municipaux et les centres de loisirs.

LA POSTE

Réouverture du bureau du centre ancien

La Poste annonce la réouverture du bureau Carnot, dans le centre-ville, à compter du 25 mai, du lundi au vendredi de 14 h à 17 h.

INSCRIPTIONS

Centres de loisirs

Le lancement de la campagne d'inscriptions en centres de loisirs d'été a été repoussée. Les services municipaux étudient le protocole sanitaire de l'État (reçu le 11 mai) afin de fixer les modalités d'accueil des enfants. ■

Pendant la crise sanitaire LA VILLE À VOS CÔTÉS

➔ Pour toute question, appelez au



02.32.95.83.83.

➔ Toutes les infos actualisées

www.saintetiennedurouvray.fr

Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray

➔ Plateforme citoyenne

Groupe solidarités et entraides stéphanoises

GESTES BARRIÈRES

Maintenez les bonnes habitudes !

- Lavez-vous les mains très régulièrement
- Toussez et éternuez dans votre coude ou un mouchoir
- Utilisez des mouchoirs à usage unique
- Évitez les embrassades



Directeur de la publication : Jérôme Gosselin. Directrice de l'information et de la communication : Sandrine Gossent. Réalisation : service municipal d'information

et de communication. Tél. : 02.32.95.83.83 - serviceinformation@ser76.com / CS 80458 - 76 806 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex. **Secrétariat de rédaction** : Céline Lapert. **Mise en page** : Émilie Guérard. **Rédaction** : Stéphane Nappes, Antony Milanesi, Céline Lapert. **Photographes** : Loïc Seron (L.S.), Jean-Pierre Sageot (J.-P.S.), Jérôme Lallier (J.L.). **Distribution** : Benjamin Dutheil. **Tirage** : 13 000 exemplaires.

Imprimerie : atelier municipal.